

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2018

CONSOLIDATION MODÈLE FRANÇAIS DON DU SANG - (N° 965)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS18

présenté par
M. Dharréville

ARTICLE 5

Substituer aux mots :

« se réserve le droit de »

le mot :

« doit »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans certains pays, les contrôles sanitaires sur les dons ne sont pas aussi soutenus qu'en France. En France, le don repose sur l'éthique, la solidarité et le bénévolat. Ailleurs il peut être marchand, c'est la raison pour laquelle le contrôle des produits importés doit être systématique .